



Embajada de España
KINSHASA

POUR INTRODUIRE LA DEMANDE, IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR AU PRÉALABLE UN RENDEZ-VOUS. PRIÈRE DONC D'ÉCRIRE UN COURRIER À **emb.kinshasa.vis@maec.es** DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 6 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DE DÉPART.

CONDITIONS VISAS MISSION OFFICIELLE

**PHOTOCOPIES
EN COULEUR**

1. Formulaire rempli et signé par l'intéressé.
2. Photo passeport récente: UNE.
3. Passeport officiel, de service ou diplomatique avec une validité supérieure à six mois. 1
5. Conditions supplémentaires:
 - Ordre de Mission 1
 - Note Verbale 1
 - Autorisation de sortie 1
 - Preuve des moyens de subsistance suffisants pour le voyage 1
 - Invitation nominative d'un organisme public officiel, d'une institution de l'Union Européenne ou d'une organisation intergouvernementale 1
6. Réservation du billet d'avion aller/retour. 1
7. Preuve de logement :
Réservation d'hôtel pour la totalité du séjour ou contrat de location. 1
8. Assurance médicale pour la durée du séjour (précisant l'étendue de la couverture médicale jusque 30.000€ et un numéro de téléphone valable). 1

N.B : Veuillez noter que la Police des Frontières peut systématiquement demander à tout détenteur d'un visa des affaires les documents qui justifient le but du voyage.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'Ambassade se réserve le droit d'exiger tout autre document qu'elle jugera nécessaire pour l'étude du dossier